

Commune de La Chapelle Blanche

Compte rendu

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes impasse du Chanay à La Chapelle Blanche (1), en séance ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane DUPARC.

Étaient présents :

Mmes CHARGUERON Claire, GUILBERT Hélène, PENICHON Monique, VEROT Maryline, MM, DUPARC Stéphane, COURBOIS François, DIEUFILS Patrick, DROGE Davy, GRANJON Dominique, GUAZZONI Bruno, GUAZZONI Nathanaël, MONTBLANC Jean-Claude, OLIVIER Stéphane.

Était excusé : Mme STRAKA Alison, M. PIOVANO Stéphane

Procurations : /

Date de convocation :

21 juin 2021

Secrétaire de séance : M. MONTBLANC Jean-Claude

1 - Lecture et approbation du compte-rendu de la précédente réunion du 04/05/2021.

2 – Présentation de l'activité du Conseil des Enfants

- La boîte à idées (et à problèmes),
- Le compostage des restes de la cantine,
- Action de sensibilisation déchets :
 - o Affiche dans la cour de récréation,
 - o Campagne de ramassage dans le village.
- Sécurité routière :
 - o Le pédibus,
 - o Mot sur le stationnement devant l'école,
 - o Création de panneaux pour faire ralentir.

3 – Questions diverses.

- Dates prévisionnelles des réunions d'élus et de Conseil Municipal du deuxième semestre.
- Affichage des heures d'extinction de l'éclairage public aux entrées de la commune.
- Demande de subvention au titre du CRTE :
 - o Chemins piétonniers,
 - o Basculement éclairage public en LED,
- SIVU : décision d'ouverture de la garderie à 7h30 mn,
- Recrutement d'un agent périscolaire suite à la fin départ de l'agent en place.
- Chantier collaboratif/terrains de boules et de foot : une réflexion sur l'aménagement autour de la mairie sera menée par les élus à l'automne.
- Réhabilitation du terrain de foot en cours. Une proposition de panneau de basket sera faite en septembre.
- Engager une concertation avec les habitants sur les aménagements.
- Points sur la location des appartements, les 3 appartements sont loués.

Séance levée à 22 heures 15



(1) Le lieu de réunion est la salle des Fêtes afin de respecter la distanciation physique.